

ABONNEMENT.

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c. Réclames 30 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Juillet 1875.

Chronique générale.

La deuxième délibération sur le projet de loi organique, relatif aux rapports des pouvoirs publics, occupera probablement les séances des 6 et 7 juillet. L'urgence sera réclamée pour ce projet.

La troisième délibération sur la proposition du comte Jaubert, concernant la liberté de l'enseignement supérieur, viendrait ensuite.

La séance du 10 juillet serait consacrée à la première délibération du projet organique, relatif aux élections des sénateurs.

On discuterait ensuite en deuxième lecture le projet de loi ayant trait au rétablissement du titre de premier avocat général dans les cours d'appel, et la proposition de M. Parent tendante à modifier le code d'instruction criminelle, afin que le prévenu acquitté ne puisse plus être repris à raison du même fait.

On s'occuperait également :

1° Du projet de loi destiné à déterminer les conditions suivant lesquelles les Français domiciliés en Algérie seront soumis au régime militaire ;

2° La proposition de M. Maurice portant fixation du traitement et de la pension de retraite des instituteurs et des institutrices primaires ;

3° Du projet de loi ayant pour objet d'accorder à M. Féray-Bugeaud d'Isly une pension de 6,000 fr. ;

4° Du projet de loi concernant l'établissement d'un impôt sur les vinaigres et sur l'acide acétique.

Les séances des 12 et 13 juillet seraient consacrées à la discussion de l'élection de M. le baron de Bourgoing.

La deuxième délibération sur le projet se rapportant au Sénat viendrait les 14, 15, 16 et 17 juillet.

On consacrerait les séances du 19 au 28 juillet à la discussion du budget.

Jusqu'au 6 août on discuterait la loi électorale. Enfin, le 7 août et les jours suivants, on s'occuperait de la loi des maires et de diverses petites lois.

Après avoir fait ce relevé des travaux que l'Assemblée peut accomplir avant de se séparer, M. Laboulaye a donné lecture de l'ordre du jour dont le texte est reproduit dans le procès-verbal de la réunion générale.

M. de Pompéry est favorable en principe à la dissolution : mais il voudrait que celle-ci fût précédée d'une réforme apportée à la loi sur les maires.

M. Laboulaye fait observer que cette loi trouvera sa place après le 6 août.

M. Arago approuve le projet de déclaration dont M. Laboulaye a donné lecture. Il ajoute que l'intérêt supérieur qui domine tout, c'est la dissolution, et que prolonger le mal n'est pas le moyen d'en sortir.

M. Fourcand appuie les termes de l'ordre du jour et assure que le sentiment général du pays réclame un appel très-prochain au suffrage universel.

M. Gambetta dit que le mandat de l'Assemblée est expiré depuis longtemps si l'on considère l'objet véritable de sa mission ; il ne reste plus aucun travail législatif à accomplir en dehors du budget et des lois constitutionnelles.

complir en dehors du budget et des lois constitutionnelles.

Que pourrait faire, pour le bien du pays, cette Assemblée affaiblie, fatiguée comme elle l'est, éternée par le sentiment de son impuissance, si de graves dangers se dressaient tout à coup devant la patrie ?

Le droit, la raison, le patriotisme, tout conseille à la Chambre de remettre au pays sa souveraineté. Ce sera l'excuse et l'honneur des gauches, devant leurs commettants et devant la postérité, d'avoir consenti les sacrifices qu'on leur a demandés pour atteindre enfin ce but, pour rendre au pays ses droits et sa liberté d'action. Elles ont voté la Constitution, qu'elles se hâtent de voter les lois organiques qui en sont la conséquence : le pays ne leur en demande pas davantage.

La défense des intérêts qui se débattent encore dans l'Assemblée a sans doute des exigences légitimes, mais le salut de la patrie a des exigences plus hautes encore : il faut tout sacrifier à cet intérêt supérieur.

L'ordre du jour proposé est opportun autant qu'il sera efficace.

Si, par nos communs efforts, ajoute l'orateur, nous hâtons l'époque de la dissolution, nous aurons une fois encore bien mérité de la patrie.

M. Jules Simon exprime l'espoir que, malgré les imperfections des lois existantes, le parti constitutionnel agira avec assez d'ensemble et de dévouement pour emporter la majorité dans les élections prochaines.

Les succès que l'opinion libérale a obtenus en 1869, malgré la pression inouïe exercée par l'administration du gouvernement impérial, lui donnent la conviction que, sous l'empire du régime constitutionnel qui existe actuellement, on peut, si on le veut résolument, obtenir dans les élections générales une majorité dévouée à une République fondée sur l'ordre et sur la liberté.

M. Ricard se félicite qu'aucune parole de désaccord ne se soit fait entendre dans cette réunion où, pour la première fois, les députés des trois groupes de la gauche se trouvent rassemblés.

Il ajoute quelques recommandations pratiques relativement à l'assiduité aux séances de l'Assemblée. M. Ricard fait observer notamment que M. le duc d'Audiffret-Pasquier donne l'exemple, puisque chaque jour il prend place au fauteuil à deux heures un quart précises.

Il faut donc être présent pour lui permettre d'ouvrir la séance ; on doit en outre s'assujettir à prolonger les séances au moins jusqu'à six heures. Avec des séances longues et bien remplies, il est impossible de ne pas arriver au terme des travaux vers le 15 août. Il est très-probable que le sentiment auquel obéit cette réunion ne tardera pas à dominer les autres groupes de l'Assemblée.

On sait que l'ordre du jour dont il a été donné lecture par M. Ed. Laboulaye a été voté à l'unanimité.

Le Journal des Débats rend compte en ces termes de la réunion des trois gauches :

On ne s'occupait absolument, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, dans l'après-midi d'hier, que de l'importante réunion générale des députés appartenant aux trois groupes de la gauche qui a eu lieu à l'hôtel des Réservoirs.

Environ deux cents représentants assis-

taient à cette réunion, que présidait M. Laboulaye.

L'ordre du jour adopté par les groupes de la gauche a causé une certaine émotion dans les rangs de la droite. Celle-ci paraissait persuadée depuis quelque temps que les gauches ne s'occuperaient pas de si tôt de la question de dissolution.

Un grand nombre de députés de la droite prétendaient même qu'ils étaient prêts à retourner devant leurs électeurs, tandis que les membres de la gauche s'en souciaient peu. Ils ajoutaient que ceux-ci parlaient de la nécessité de la dissolution avec la conviction que la majorité de la Chambre repousserait toute proposition destinée à fixer la date de la séparation définitive de l'Assemblée actuelle.

Les gauches se sont émues des insinuations dirigées à ce sujet contre elles et colportées avec une certaine insistance, surtout depuis quelques jours.

Voici le procès-verbal officiel de cette réunion :

Les trois groupes parlementaires de la gauche se sont réunis aujourd'hui à Versailles, dans le local des séances du centre gauche.

La séance était présidée par M. Laboulaye, président du centre gauche.

Le président a exposé l'objet de la réunion :

Il s'agit d'arrêter d'accord les moyens les plus propres à hâter la dissolution de l'Assemblée.

L'ordre du jour réduit aux travaux nécessaires, c'est-à-dire aux lois organiques, au budget, à la loi électorale et aux autres lois qui figurent sur le feuillet, peut être épuisé dans les premiers jours du mois d'août.

Il resterait alors, jusqu'au 14 août, tout le temps nécessaire pour réviser la loi des maires et discuter une loi sur la presse.

Pour atteindre ce but, il importe de réduire les débats aux plus étroites limites ; c'est pourquoi les trois bureaux de la gauche avaient recommandé aux membres de leurs groupes de ne pas multiplier les amendements et les discours.

Cette déclaration a soulevé quelques susceptibilités, et c'est une des raisons qui ont motivé la réunion.

Les bureaux, qui ne sont que les exécutifs des volontés de leurs groupes, demandent à la réunion de s'associer à cette déclaration par une adhésion formelle. Dans les circonstances présentes, la dissolution n'est pas une affaire de partis, c'est une question de patriotisme et d'intérêt général.

Après ces observations, le président a donné lecture d'un projet de résolution préparé par les trois bureaux, et ainsi conçu :

« La réunion des trois groupes de gauche, considérant que depuis le vote du 25 février, le pays réclame avec une juste impatience la mise en œuvre de la Constitution ;

« Qu'il y a là un intérêt général qui s'impose au patriotisme de tous les partis ;

« Considérant que l'ordre du jour de l'Assemblée, réduit au vote des lois nécessaires, peut être épuisé vers le milieu d'août ;

« Qu'il suffit pour cela de ne pas encombrer la discussion d'amendements et de discours multipliés,

« Recommande aux membres des trois groupes la plus grande réserve à cet égard,

« Et charge les bureaux de s'entendre avec le gouvernement, le président de l'As-

semblée et les autres réunions parlementaires pour fixer l'époque des élections sénatoriales et celle de la dissolution. »

La réunion, après avoir entendu MM. de Pompéry, Arago, Fourcand, Gambetta, Jules Simon, Ricard, a voté à l'unanimité la résolution proposée.

Voici quelques renseignements supplémentaires sur ce qui s'est passé dans cette séance :

M. Laboulaye, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a tout d'abord exposé l'objet de la réunion. Il a indiqué les principaux projets à l'ordre du jour et le temps probable que leur discussion pourrait exiger.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, était convoqué pour assister à la séance de la commission qui s'occupe de la proposition du comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

« M. Wallon, dit le Journal des Débats, a fait connaître diverses modifications qu'il désirerait voir apporter à la rédaction adoptée par l'Assemblée lors de la seconde délibération. Il demande d'ajouter à l'article 5 « que la réunion des trois Facultés pourra prendre le titre d'Université. »

« M. le ministre de l'instruction publique croit nécessaire de demander aux Facultés des lettres de droit ou des sciences, que la déclaration porte qu'il existe des salles assez grandes pour contenir, d'une part, 100 étudiants au moins, et, d'autre part, des laboratoires de chimie et de physique, des collections et une bibliothèque.

« A propos de l'article 13, concernant la collation des grades, M. le ministre est d'avis, en principe, de réserver la collation à l'Etat. Toutefois, il ne lui semble pas bon que les jeunes gens paraissent contraints de se présenter devant les Facultés de l'Etat. Quand le projet a été discuté par la Chambre, il s'est rallié au jury d'Etat, mais les observations présentées sur ce système lui ont démontré que certains abus pourraient prendre naissance par une fausse interprétation de la loi. Il propose cette rédaction à l'article 13 :

« Les élèves des Universités libres pourront se présenter devant un jury spécial formé dans les conditions de l'article 14. »

« Dans la pensée de M. Wallon, on ne pourrait admettre comme membres du jury spécial que des professeurs libres appartenant à une université complète.

« Si cette opinion est accueillie favorablement par la commission, M. le ministre estime qu'on devrait ajouter que les examens sur les baccalauréats ès-lettres et ès-sciences ne pourraient être passés que devant les Facultés de l'Etat.

« Le jury mixte ne fonctionnerait que pour les candidats appartenant à des Universités complètes.

« Les professeurs de l'Etat seraient en majorité toutes les fois que le jury se composerait d'un nombre impair d'examineurs.

« Quand le nombre des examinateurs doit être pair, il sera pris en nombre égal dans chaque catégorie.

« La présidence appartiendrait toujours à un membre de l'enseignement public.

« Toutes les règles suivies pour les examens devant les Facultés de l'Etat seraient applicables aux examens devant les jurys mixtes.

» Le lieu et l'époque des examens seraient fixés chaque année par arrêté du ministre, après avoir pris l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique.

» Lundi prochain, la commission se réunira pour délibérer sur les propositions de M. le ministre. »

LES INONDATIONS.

Un service funèbre vient d'être solennellement célébré à Toulouse pour les soldats victimes de leur dévouement pendant l'inondation. *L'Echo de la Province* en donne le compte-rendu suivant :

« Nous venons d'assister à une bien touchante cérémonie. L'église du Taur était trop étroite ce matin pour contenir tous ceux qui voulaient payer le tribut de leurs prières aux soldats de la garnison de Toulouse qui ont péri victimes de leur dévouement dans le sauvetage des habitants du faubourg Saint-Cyprien. A cette messe on remarquait MM. les généraux de Salignac-Fénelon, Lapasset, du Bessol, Baudouin, et presque tous les officiers de nos régiments.

» Dans le sanctuaire avaient pris place M. le maire de Toulouse, M. Vieu, adjoint, M. de Saint-Gresse, premier président, M. de Libus, secrétaire général ; M^r l'archevêque, ayant à ses côtés M. l'archiprêtre de Saint-Etienne et M. l'abbé Gaussail, occupant un prie-Dieu devant l'autel.

» Au milieu de la nef, remplie de soldats, s'élevait un riche catafalque entouré de faisceaux d'armes ; sur les murs de l'église, divers écussons portant des textes de l'Écriture donnaient son véritable caractère à cette manifestation de regrets.

» En voici les principaux :

1. Les eaux ont monté au-dessus des têtes, et j'ai dit : Seigneur, je péris.
2. Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur.
3. Ils ont choisi une mort glorieuse.
4. Les fleuves ont élevé leurs voix.
5. Les grandes eaux n'ont pu éteindre leur charité.

» Sur la porte extérieure, on lisait d'un côté :

Aux soldats morts victimes de leur dévouement.

» Et de l'autre :

La plus grande charité est de donner sa vie pour ses frères.

» La messe a été dite par M. l'abbé Delpech, aumônier de la garnison.

» Pendant le Saint-Sacrifice, la musique militaire a fait entendre des morceaux du plus grand effet.

» Le *De Profundis* a été chanté par un chœur de soldats.

» Avant l'absoute, M^r l'archevêque a gravi les marches de l'autel, et il a tiré spontanément de son cœur quelques paroles qui ont profondément ému l'assistance.

« J'entends de tous côtés, a dit Sa Grandeur, faire l'éloge des soldats appartenant à la garnison de Toulouse pour le beau rôle qu'ils ont joué dans nos effroyables désastres. Quand je visite les lieux témoins de la catastrophe, il n'est pas rare qu'on vienne me dire : « C'est un artiller qui a sauvé mon fils, c'est un soldat de la ligne qui m'a rendu mon épouse. » Vous avez tous fait largement votre devoir ; aussi nos édales ont-ils écrit dans leurs annales que la garnison de Toulouse avait bien mérité de la cité, et le chef de l'Etat a placé sur la poitrine de plusieurs d'entre vous le signe de l'honneur.

» Je lisais en entrant sur la porte de cette église : Il est beau de mourir pour ses frères. Sans doute, cela est vrai ; mais il est encore plus beau de mourir pour des étrangers, pour des inconnus.

» Le premier pasteur du diocèse tient à s'associer aux éloges qui éclatent de toutes parts ; il veut vous féliciter tous, depuis le général en chef jusqu'au plus humble des soldats. Oui, tant que mon cœur battra dans ma poitrine, je crierai : Honneur et reconnaissance à la garnison de Toulouse ! »

» Ces paroles, dont nous ne donnons qu'une froide analyse, ont vivement impressionné l'auditoire. Elles ont fait naître des tressaillements dans toutes les âmes et fait venir des larmes dans tous les yeux.

» Monseigneur a ensuite dit les prières de l'absoute.

» C'était un imposant et magnifique spectacle que présentait cette belle assemblée ;

nous aurions voulu que tous les détracteurs de notre armée fussent là, ils auraient vu ce que c'est qu'un soldat en prière, et peut-être qu'alors ils rendraient davantage justice à ces hommes qui portent l'épée de la France et qui s'agenouillent devant le Dieu qui frappe les nations et qui les relève. »

Les Frères des écoles chrétiennes de Toulouse se sont dévoués, comme on le sait, au sauvetage des victimes de l'inondation, avec un courage qui a fait l'admiration de tous. Partout, on a rendu hommage à leur héroïsme que rien ne saurait surpasser.

Les enfants qu'ils instruisent, fiers à juste titre de la gloire que viennent une fois de plus d'acquiescer ceux qui les élèvent, ont voulu, eux aussi, faire preuve de dévouement et d'esprit de sacrifice.

Voici le texte de la lettre qu'ils adressent au maire de Toulouse :

« Toulouse, 4^{er} juillet 1875.

» Monsieur le maire,

» Les élèves des Frères des écoles chrétiennes de Toulouse ont l'honneur de vous adresser la modique somme de 474 francs 50 centimes, produit d'une souscription ouverte dans leurs classes au profit des victimes de l'effroyable fléau qui vient de désoler notre cité.

» Pleins de regret de ne pouvoir faire davantage en présence de tant de besoins, et n'ayant d'autres moyens d'y subvenir que par l'abandon de livres qu'une paternelle bienveillance se serait plu à leur accorder, ils vous prient, monsieur le maire, de leur permettre d'en faire le sacrifice, et d'en appliquer vous même la valeur au soulagement des victimes de l'inondation.

» Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel ils sont, Monsieur le maire, vos très-humbles et obéissants administrés. » (Suivent les signatures.)

Les enfants des Frères de la doctrine chrétienne sont à bonne école, on le voit, et montrent quels heureux résultats produit l'éducation sous l'égide de la religion.

Le *Messageur de Toulouse* annonce que vendredi ont comparu les misérables qui voulaient mettre le feu au Dépôt de mendicité et qui se sont révoltés contre la force armée.

Un des prévenus n'avait pas moins de 77 condamnations sur son dossier.

Plusieurs de ces malheureux se sont montrés d'un cynisme infernal.

L'affaire viendra prochainement en police correctionnelle.

Il paraît que les pluies recommencent dans la région du Midi ; dans le Lot, notamment, dans l'Aude, le Tarn-et-Garonne, le fléau menace de plus belle. La Gironde est dans le même cas.

Espérons que la Providence nous épargnera ces nouvelles épreuves !

« L'année, dit *Paris-Journal*, s'annonçait bien pour la fortune publique ; les excédants de recette permettaient d'espérer que le budget trouverait son équilibre sans trop de charges nouvelles. Tout cet espoir s'écroule, grâce à la catastrophe des inondations. Le mal est déjà énorme. Que sera-ce s'il s'aggrave encore ? »

A Verdun (Tarn-et-Garonne), on a dû interrompre la recherche des cadavres. L'autorité a ordonné, dans l'intérêt de la salubrité publique, de recouvrir de chaux et de sable les débris des maisons effondrées, sans pousser plus loin les recherches.

Cent cinquante gardes de Paris seraient envoyés, dit *l'Événement*, à Toulouse comme auxiliaires de la police locale. Ce détachement sera spécialement chargé de veiller sur le faubourg Saint-Cyprien.

LA SITUATION A TOULOUSE.

On écrit de Toulouse, 30 juin, au *National* :

« Après l'eau, la boue, après le déchaînement des flots, le déchaînement des miasmes. Tous ces débris, toutes ces maisons effondrées ; tous ces débris couverts d'une vase épaisse et grasse, dégagent en

certaines endroits les odeurs les plus pestilentielles. Les fosses d'aisance défoncées et les débris de matières organiques en décomposition ont empoisonné les eaux des puits ou des sources. Les terres ravines et détrempées du cimetière répandent des émanations pernicieuses. Aussi les habitants comprennent-ils qu'il importe de prendre les mesures les plus énergiques afin d'éviter qu'après l'inondation, le Midi ne soit frappé d'un fléau plus redoutable encore.

» Dans la plupart des rues, on creuse des tranchées et des rigoles afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les boues sont transportées dans des tombereaux et jetées dans la Garonne.

» On déblaye et on transporte au loin les débris des maisons abattues. Les maisons qui ont résisté sont grattées à vif, aérées, passées intérieurement à l'acide phénique ou au sulfate de fer.

» En attendant que l'assainissement soit suffisant, les habitants sont allés camper sur le plateau de la Béarnaise, dans le quartier de Montaudran. Une personne qui vient de visiter ce campement me dit que déjà un assez grand nombre de baraquements en bois se sont élevés, construits sur le modèle de ceux qui avaient été édifiés au Champ-de-Mars pendant le siège de Paris. D'autres habitants campent sous la tente.

» Tous ces pauvres gens ont l'air résigné et ne demandent qu'à se mettre au travail. Demain, les soldats qui, jusqu'ici, ont prêté à la population le concours le plus héroïque d'abord, le plus utile et le plus actif ensuite, seront remplacés par des ouvriers civils. Cette mesure aura l'avantage de donner du travail aux malheureux que le fléau a laissés sans ressources.

» Dans beaucoup d'endroits, on fait des grands bûchers avec les matières alimentaires, les chiffons, les foins, les fourrages que la vase a recouverts et qui ont subi un commencement de putréfaction. Ces débris sont enduits de goudron et d'autres matières facilement combustibles. On obtient de cette façon d'énormes brasiers qui purifient l'air.

» Dans ces brasiers, on jette aussi tous les objets mobiliers que la vase a pénétrés, et spécialement les objets de literie. C'est dur de jeter ses matelas au feu, quand on n'a point d'argent pour en acheter d'autres ! Et c'est le cas du plus grand nombre des pauvres gens du faubourg Saint-Cyprien. Espérons que la charité publique réparera en partie tous ces malheurs.

» On est très-reconnaissant ici de ce que la France et cet admirable Paris, et notre chère Alsace-Lorraine font pour nous. Nos populations n'oublieront pas, soyez-en certain, le service immense qu'on leur rend à cette heure avec un élan si merveilleux et si spontané.

» J'ai vu qu'on s'étonnait à Paris de la rapidité avec laquelle l'eau a abattu ou rendu inhabitables un millier de maisons toulousaines.

» C'est qu'on ne sait pas que ces maisons sont construites en pisé, c'est-à-dire en terre battue. On bat tout simplement la terre entre deux planches et on lui donne la forme de briques plates, qu'on laisse sécher. Ces briques sont ensuite posées par assises et reliées entre elles par de la même terre, délayée en forme de ciment.

» On comprend que l'eau n'ait pas de peine à désagréger des constructions de cette espèce. Une fois la base délayée, tout l'édifice croule. On dit d'ailleurs que la municipalité se propose d'exiger que les maisons élevées à la place de celles dont on enlève en ce moment les débris soient faites de matériaux plus résistants. »

Etranger.

Le désastre de Bude. — 200 victimes.

La ville de Bude vient d'éprouver un désastre moins effrayant que celui de Toulouse, mais qui cependant a coûté la vie à un certain nombre de personnes.

Un orage terrible a éclaté samedi soir à Pesth (Hongrie). Il a produit des dégâts comparables seulement à ceux que laisse après lui le typhon des Indes. Les jours précédents, la chaleur avait été étouffante ; pendant toute la journée, le soleil fut brûlant, le ciel sans un seul nuage.

Tout à coup, vers sept heures, il se couvrit ; il tombe une averse d'énormes grêlons, plus gros que des œufs de pigeon ; plusieurs milliers de vitres sont brisées, les récoltes sont hachées menu.

A huit heures commence une pluie diluvienne qui tombe sans interruption jusqu'au ciel étaient couvertes.

Pesth, proprement dit, a relativement peu souffert ; mais à Bude, de l'autre côté du Danube, les désastres sont navrants.

Cette ville est entourée de tous côtés de hautes collines, d'où les eaux du ciel s'élançaient en torrents vers les habitations. Elles vinrent s'engouffrer dans un canal qui traverse la ville, et dont une partie est couverte. Les pierres, arbres et poutres que charriaient ces torrents, eurent bientôt bouché le canal, et les eaux débordantes envahirent aussitôt les maisons environnantes.

Alors eurent lieu des scènes de désolation comme à Toulouse. Une trentaine de petites habitations d'ouvriers, légèrement construites, s'effondraient, écrasant les personnes qui n'avaient pu se sauver. Plusieurs autres qui avaient été surprises dans les rues se noyèrent.

On estime à deux cents le nombre des victimes ; lundi, on avait déjà retrouvé cent douze cadavres. Plus de cinq cents personnes sont plus ou moins grièvement blessées.

Parmi les morts on compte le baron Lipthay, qui venait d'être récemment élu député de Bude. Lundi on voyait encore à certains endroits, malgré la chaleur qui est revenue, un pied de haut de grêlons pas encore fondus. L'ouragan a aussi ajouté au désastre ; il soulevait des pierres pesant cinquante kilos, renversait de fortes murailles et enlevait des toitures entières.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCERT EN FAVEUR DES INONDÉS.

La recette du concert en faveur des inondés a donné :

Produit des places 4.040 f. 60
Produit de la quête 518 65

Total 4.559 f. 25

Les dépenses se sont élevées à 487 25

Reste net 4.372 f. 00

qui ont été versés à la Recette particulière de Saumur.

M. Stears, toujours généreux quand il s'agit de soulager des infortunes, a fait abandon des frais d'éclairage, non-seulement pour la soirée du concert, mais encore pour les soirées de répétitions qui ont précédé.

M. Fischer a également fait abandon des frais assez considérables qui lui étaient dus.

La compagnie de pompiers figure dans la quête pour la somme de cent francs.

MAIRIE DE SAUMUR.

Deuxième liste des souscriptions déposées au secrétariat de la Mairie, en faveur des victimes des inondations du midi de la France.

MM.	
Bideau, garde-pêche,	27
Jagot-Gravier, négociant,	10
Les agents-voyers de l'arrondissement,	2
Anonyme,	20
Besnard, médecin,	5
Camus, préposé en chef de l'octroi,	2
Coquereau, brigadier d'octroi,	50
Pouzet, sous-brigadier d'octroi,	50
Bliard, receveur central d'octroi,	2
Lelièvre, employé d'octroi,	2
Rolland,	1
Graveleau,	1
Frebot,	2
Juteau,	50
Lefèvre,	2
Joussé,	50
Egrillard,	3
Fourneau,	1
Neveu,	50
Piron,	1
Papillon,	1
Poirier,	1
Delagrée,	50
Largeau,	1
Séchet,	50
Malécot,	50
Bondu,	50
Pié,	1
Juhé,	50
Cléret,	1
Gourmil,	50
Pineau,	50
Collé,	10
Corré,	1
Paul Ménager, négociant,	10
Pouillou, concierge de la Mairie,	5
Joly-Leterme,	200
Terrien, propriétaire,	10
Le tribunal civil de Saumur,	
Le Blaye, notaire,	

Pavie, agent de police,	1
Allary, agent de police,	1
Dublé, agent de police,	1
Fromageau, propriétaire, rue d'Alsace,	20
Anonyme,	2
Bailler, garde-champêtre,	2
Martin, Jules, maître d'hôtel,	10
Jeuniette, Jules,	5
Maurice, propriétaire,	5
Pallez, ébéniste,	50
Hourse, maréchal-des-logis de gendarmerie,	1
Emile Lambert, employé,	1
Labiche, juge de paix,	20
Chauvel, Florent, de Varrains,	100
Roffay, architecte-voyer,	10
Favaron, tamisier,	10
Gonthier, propriétaire,	20
Anonyme,	25
Christiani, négociant,	10
Dudragne, ancien employé de chemin de fer,	10
Anonyme,	20
Gustave Doussain, syndic de faillites,	5
Darnaull-Yvon, négociant,	5
Chaverlange, brigadier de police,	3
Anonyme,	8
Rougé, officier en retraite,	5
Courtillet-Bonnemère, propriétaire,	50
Harrault, négociant,	10
Victor Boret, négociant,	10
Roland, imprimeur,	10
Bidaull-Roussel, négociant,	20
Servat, fermier des droits de place de la ville,	10
Société Poisson, rue Beaurepaire,	120
Maison Ratouis et Mulot,	80
Allory, épiciier,	5
Sargel, négociant,	10
Frelin, commissaire de police,	2
Total,	935 f.

Demain, nous publierons la seconde liste des sommes reçues au bureau de l'Echo Saumurois.

Un négociant de notre ville, M. Favaron, dont toute la famille habite, à Toulouse, le faubourg Saint-Cyprien, veut bien nous communiquer la lettre suivante qui donne quelques détails sur les désastres de ce quartier; nos lecteurs la liront avec intérêt :

» Toulouse, le 2 juillet 1875.

» Mon cher oncle et ma chère tante, » Vous devez attendre de nous une réponse avec beaucoup d'impatience; mais, si nous ne vous avons pas écrit plus tôt, c'est que moi j'étais à Montspan, et papa avait la tête tournée: il ne savait que dire ni que faire. Nous devons avant tout remercier Dieu de ce que nous ayons eu la vie sauve. Nos dégâts sont importants: toutes nos marchandises sont perdues, et la vieille maison presque toute écroulée. Nous avons 1 mètre 50 d'eau à l'intérieur. Figurez-vous donc, dans le centre du faubourg, ce que cela devait être. Tout n'est que ruines et désolation; on voit beaucoup de pauvres familles camper dehors comme les Bohémiens, et vraiment il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas verser des larmes à l'aspect de cette désolation.

» On ne peut pas trouver d'expression pour dépeindre le tableau effrayant que présente le faubourg Saint-Cyprien, et, malgré ce que peuvent dire les journaux, il faut voir pour croire. La nuit, pas une âme ne couche dans le quartier: personne n'ose rentrer dans les maisons. Un silence morne règne partout: on dirait la fin du monde. » Je crois pouvoir assurer qu'il n'y a pas trente maisons intactes dans le faubourg: la plupart sont tombées et les autres à moitié écroulées. Les autorités ont fait leurs efforts pour porter secours: on n'a que des louanges à leur adresser.

» Je me suis heureusement trouvée à Montspan lors de tous ces désastres; j'en remercie Dieu tous les jours, car je serais morte de frayeur. Pendant la nuit de l'inondation, on aurait dit les roulements du tonnerre: ce bruit provenait des maisons qui tombaient; on n'entendait que cela et les cris de détresse des personnes qui appelaient du secours. » Je m'arrête, car ne je sais plus que vous dire; je suis toute bouleversée. » Soyez donc rassurés sur notre compte; pourvu que nous ayons de la santé, il faut espérer que, Dieu aidant, nous en sortirons.

» Oh! que je voudrais m'en aller bien loin et ne plus revoir Toulouse! Je m'y ennuie à mourir. » Adieu, mon cher oncle et ma chère tante.

» Je suis votre nièce bien affectionnée, » MARIE FAVARON »

» Dimanche dernier, vers six heures du soir, un très triste accident est arrivé au faubourg d'Alloues. M. Forest, fermier à

Baumelle, revenait de la prairie avec deux charrettes de foin, accompagné de son fils et d'un jeune domestique âgé de 15 ans, Louis Pineteau.

Arrivés à la hauteur de l'auberge de la Cantine, M. Forest et son fils entrèrent à l'auberge et le jeune Pineteau resta pour garder les deux attelages. Voyant une voiture approcher, le jeune homme rangea la première charrette, afin de laisser la voie libre, puis se porta à la seconde, la ramenant vers la première en marchant à reculons.

Derrière cette voiture était fixée une fourche en fer, les deux pointes en avant, et si malheureusement que le pauvre jeune homme s'enfonça dans le cou l'une des branches. La carotide gauche a été perforée et la mort instantanée.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Les Ocaris, montagnards apennins, dont nous avons déjà parlé, donneront jeudi prochain, 8 juillet, un concert au théâtre de Saumur. Nous publierons le programme de la soirée dans notre prochain numéro.

VILLE DE SAUMUR.

Arrêté concernant le Champ-de-Foire.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que l'établissement de la gare du chemin de fer de Poitiers à Saumur, dans les prés Saint-Lazare, oblige l'administration municipale, pour se conformer à la décision du Conseil municipal, à préparer une voie d'accès sûre et commode en reliant, par une double courbe, la grande allée du Champ-de-Foire à la rue de Poitiers;

Considérant que, pour prévenir les accidents qui pourraient se produire, les jours du marché, par le rapprochement des bestiaux exposés à la vente, il est nécessaire de donner, pour les porcs, un emplacement autre que celui sur lequel on les dépose actuellement et qui va se trouver entamé par la nouvelle voie;

Considérant, d'ailleurs, que cet emplacement devient indispensable pour être mis à la disposition des troupes équestres ou de tout autre spectacle de ce genre, la place de la Grise ne devant plus, à l'avenir, servir à cet usage;

Arrête: Art. 1^{er}. A partir du 15 juillet 1875, les porcs mis en vente sur le Champ-de-Foire seront déposés sur la partie située entre l'auberge du sieur Brard et la rue Verte.

Un espace de 10 mètres restera libre entre le côté ouest de la grande allée du Champ-de-Foire et le dépôt des porcs.

Un espace de 9 mètres restera libre, à l'autre extrémité, pour le passage réservé, de ce côté, aux maisons qui joignent le Champ-de-Foire, et ce passage sera pratiqué le long du mur de clôture.

Un espace de 10 mètres restera libre, pour la circulation, entre l'auberge du sieur Brard et l'emplacement ci-dessus déterminé pour les porcs.

Art. 2. Les voitures, amenées pour le transport de ces bestiaux, seront placées en face, de l'autre côté de la rue Verte, sur un emplacement qui n'a pas, quant à présent, d'autre emploi.

Art. 3. Les bêtes à cornes continueront d'être exposées en vente sur la partie du Champ-de-Foire qui leur a été consacrée jusqu'à ce jour. Elles y seront conduites de manière à éviter tout encombrement et tout obstacle à la circulation; elles y seront solidement attachées pour éviter toute divagation.

Art. 4. L'exécution du présent arrêté est confiée à la vigilance de M. le commissaire de police.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 22 juin 1875. Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire, LECOY.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire. Angers, le 29 juin 1875. Le Préfet, J. MERLET.

Caisse d'Épargne de Saumur. Séance du 4 juillet 1875. Versements de 131 déposants (18 nouveaux), 21,921 fr. 71 c. Remboursements, 4,913 fr. 90 c.

Variétés.

L'OISEAU.

M. Paul de Saint-Victor a dernièrement publié,

dans un de ses feuilletons dramatiques, au *Moniteur universel*, une charmante fantaisie dont nous détachons un passage qui plaira, nous en sommes persuadés, à nos lecteurs :

L'oiseau semble fait pour enchanter l'esprit et élever l'âme. Il est la grâce et la joie de la création. Homère parle « des innombrables sourires des flots; » les oiseaux sont les innombrables sourires de l'espace. L'orgueil de l'homme affirmant sa royauté sur le monde, hésite devant eux. Ils ont sur lui une supériorité décisive, celle de l'aile qui les lance aux nues, les berce sur le vent et dans la lumière: ni temps pour eux, ni distance, le vol leur fait une ubiquité. En face de l'oiseau, tous les autres êtres sont plus ou moins de tristes captifs, asservis à la gravitation, traînant aux pieds la chaîne de la pesanteur. Quand l'imagination humaine crée des figures surnaturelles, elle leur donne des ailes pour exprimer leur sublimité. Qu'est-ce que l'Ange? un oiseau de Dieu. Leur science incontestable, quoique différente de la nôtre, paraissait infinie dans les premiers âges. Les hiéroglyphes de leurs vols traçaient les augures et prophétisaient les saisons; leurs cris rendaient les oracles de l'atmosphère. L'itinéraire de leurs migrations, orientées vers des buts certains, suivant, sans jamais errer, des voies invisibles, semblait un prodige. C'étaient les prêtres de l'air. L'intelligence reconnaissait leur instinct pour leur maître. De leur essor vers le firmament, n'apportaient-ils pas des secrets divins? Le pivert guidait la marche des colonies éтруsques; les armées antiques s'avançaient ou reculaient selon la consigne des corbeaux et la direction des corneilles; la conquête d'un peuple a souvent dépendu de l'appétit d'un poulet sacré.

Toutes les religions ont honoré ou divinisé les oiseaux. Jéhovah, dans la Bible, est porté par les *Chérubs* à six ailes; par la voix d'Isaïe, il dit à son peuple: « Ceux qui ont foi en moi prendront des ailes comme l'aigle, et ils voleront partout au lieu de travailler. »

Tous les phénomènes de l'univers, le soleil, la lune, les traits de la foudre, les intermittences de l'éclair, les feux de l'aurore, les nuages qui roulent, les ombres qui se déplacent, apparaissent dans les mythes Védiques sous la forme d'oiseaux divins. L'Égypte adorait l'ibis, qui purgeait de reptiles les rives de son fleuve, et son dieu, qui jugeait les âmes, portait une tête d'épervier. Tout est allé dans la Perse de Zoroastre, Ormuz et Arimman, les Génies de la lumière et les Génies des ténèbres, les taureaux sacrés et les dragons monstrueux dont le vol « fait le bruit d'un camp. » Un oiseau aux pieds d'or ombrage de ses ailes l'empire d'Iran; sa poitrine couvre les astres propices; et penchant la tête çà et là, il laisse tomber les grains de vie sur la terre. Des myriades d'oiseaux merveilleux volent dans l'inextricable forêt des épopées brahmaniques. On y voit des perruches qui nichent dans les cheveux des ascètes, et des rois pieux qui nourrissent des faucons affamés de leur propre chair. Mahomet dit dans son Coran: « Avez-vous jeté un regard sur les oiseaux volant dans le ciel? Quel autre que Dieu a le pouvoir sur eux? Certes, il y a dans ceci des signes pour ceux qui savent comprendre. »

Le Christianisme lui-même a béni et sanctifié les oiseaux. La colombe plane sur ses autels. Le moyen âge leur prêtait un vague instinct religieux: on disait qu'ils jeûnaient, le jour du Vendredi saint, jusqu'au lever des premières étoiles. La *Légende Dorée* est pleine d'oiseaux, amis des saints, frères lais emplumés des moines, hôtes familiers des cénobites. Ils recouvraient en leur faveur le don des auspices. Un faucon vola sur la tête de saint Baldric cherchant une retraite dans la solitude, comme pour l'inviter à le suivre: le Saint marcha les yeux en l'air, s'arrêta lorsqu'il le vit s'abattre, et bâtit son ermitage à l'endroit où il s'était posé (Montfaucon). — Un pigeon traça, dans son vol circulaire, le plan du monastère de Hautvilliers; Saint Dunstan, le moine irlandais, pria un jour, au seuil de sa grotte, les bras étendus: une mésange le prit pour un homme de pierre, et vint pondre dans sa main ouverte. Le moine ne voulut pas tromper la confiance de l'innocente créature; il se crucifia dans son immobile attitude, et attendit, pour abaisser ses bras, que l'œuf fût éclos.

Faits divers.

Calino a un jeune fils qui vient d'avoir la fièvre typhoïde. Le médecin qui l'a soigné n'a pas caché au père que cette maladie était grave. — Oui, je sais, a répondu Calino, je connais ça. Quand j'étais petit, je l'ai eue la fièvre typhoïde, et le médecin a dit à mes

parents: « C'est très-sérieux. On en meurt ou l'on reste idiot. » Eh bien, vous voyez, je ne suis pas mort!

MŒURS ANGLAISES.

Nos voisins ont, chacun le sait, un sixième sens, qui est une bosse: la bosse des voyages. A ceux qui soutiennent qu'ils courent le monde pour leur plaisir, nous répondrons par le fait suivant dont nous garantissons l'authenticité:

Une compagnie de bateaux à vapeur de Liverpool, obligée d'étendre ses ateliers, fit l'achat d'un bout de terrain qui lui était absolument nécessaire; la propriétaire, une vieille fille de cinquante ans, consentit à une vente dans les prix ordinaires, cinq ou six mille francs; seulement, au moment de signer, elle fit inscrire cette clause que, sa vie durant, elle aurait le droit de voyager gratuitement sur les bateaux de la compagnie, en première classe, avec un gouvernante.

On consentit sans peine; le lendemain elle vendit ses meubles, sous-loua son cottage et s'embarqua sur le premier bateau en partance, sans s'inquiéter du but du voyage.

Depuis elle n'a pas cessé de parcourir le monde, passant d'un bateau à l'autre sans jamais séjourner à terre et traînant toujours après elle une voyageuse quelconque qu'elle demande par les annonces de journaux, qu'elle prend au rabais et qui consent à passer pour sa gouvernante.

Il y a vingt ans que cela dure; on a compté dernièrement qu'elle avait dû empocher plus de cinquante mille francs. La compagnie lui a offert un dédit de quarante mille francs; elle a refusé.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 5 juillet.

Les différents groupes parlementaires sont réunis pour délibérer sur la proposition qui a été transmise à leurs bureaux respectifs par ceux des trois gauches relativement à la date des élections sénatoriales et de la dissolution.

Bien qu'on répande le bruit que les différents bureaux arriveront à s'entendre pour fixer définitivement la dissolution au mois d'octobre prochain, on pense que M. Bocher et M. de Kerdel déclareront qu'après avoir consulté leurs collègues ils ne peuvent prendre d'engagement avant le vote de la loi électorale.

On s'émeut beaucoup dans le monde officiel des nouvelles qui parviennent ici de la propagande bonapartiste en province.

Bien que ces communications représentent le mouvement bonapartiste comme perdant du terrain, elles annoncent une recrudescence de hardiesse et d'audace dans les moyens employés.

Les agents impérialistes affirment aux populations que le retour de Napoléon IV sera la plus sûre garantie de la paix avec la Prusse.

L'extrême droite s'est réunie pour délibérer sur la proposition des gauches. Elle a décidé de ne pas envoyer de délégués pour s'aboucher avec les présidents des autres groupes.

Quant à la dissolution, bien que la date lui paraisse devoir être prochaine, elle ne croit pas qu'il y ait lieu de prendre un engagement pour résoudre d'avance la question, qui dépendra surtout des circonstances.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

L'ILLUSTRATION JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4688. — 3 Juillet 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures: Les inondations dans le Midi; — L'incendie de Dublin; — Réconciliation de l'église Sainte-Maguelonne (Hérault); — La Terre-de-Feu. — Revue financière de la semaine. — Chronique du Sport. — Souvenirs de Corot. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Revue littéraire. — Le sculpteur Barye. Gravures: Les inondations: Agen: aspect de la place Saint-Antoine le 25 juin au matin; — Toulouse: le pont Saint-Pierre emporté par les eaux; — Un coin des allées Bonaparte (Saint-Cyprien), après l'inondation; — Le pont Saint-Michel; — Saint-Cyprien: démolition, au moyen de l'artillerie, de maisons menaçant ruine, après l'inondation. — L'incendie de Dublin (Irlande): la populace se gorge des liqueurs enflammées qui coulent dans les ruisseaux. — La réconciliation de l'église Sainte-Maguelonne (Hérault) (4 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 gravures). — Le cap Froward (extrémité méridionale de la Patagonie); — Un campement d'ichthyophages (Patagonie). — Barye. — Rébéc. — Rébus.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE LA
SAVONNERIE DES CHATELIERIS
à ORGEMONT, près RAMBOUILLET
(SEINE-ET-OISE)
Constituée par acte déposé chez M^r DRYÈS, notaire à Paris
MARQUE DE FABRIQUE **B. D.**
Siège social à PARIS, 44, RUE DE PROVENCE
Capital social : 650,000 fr.

ÉMISSION
de 2,326 Obligations de 300 francs.
Remboursables en 32 années par tirages annuels.
Intérêts 18 francs.
Payables par semestres les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.
Ces Obligations sont émises :
AU PRIX DE 215 FRANCS
(jouissance juillet 1875)
Payables : 25 fr. en souscrivant ;
50 à la répartition ;
60 du 1^{er} au 10 septembre ;
80 du 1^{er} au 10 octobre.
Total égal 215 fr.

A ce prix ces Obligations représentent un placement à 8.37 1/2 0/0 non compris la prime de de remboursement, et à 9.37 1/2 0/0 y compris cette prime.
Il sera bonifié un intérêt de 6 0/0 sur les versements anticipés.
Ces obligations sont émises en vue d'augmenter l'outillage de l'exploitation, et afin de satisfaire les nombreuses commandes adressées à la Société, et qui ne peuvent être exécutées avec l'outillage actuel.

Les obligations sont garanties par la valeur des immeubles de la Société, par l'Usine et son matériel fonctionnant depuis cinq ans, et enfin par les brevets et tout l'avoir social.

Outre les savons ordinaires, l'Usine fabrique encore spécialement les savons au GOUDRON DE NORWÈGE, ainsi que ceux à l'AMER DE BŒUF, dont deux brevets assurent à la Société le privilège de la fabrication.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. FÉLIX BAUDOIN *, Président du Tribunal des Prud'hommes (section des produits chimiques);
ARTHUR DOUMIC, Médecin en chef de la maison centrale de Poissy;
THÉODORE FOURNIER, Rentier;
HENRI BOCK, Directeur de la Société;
JULES DEPREY, Ingénieur civil, Directeur de l'Usine.

COMMISSAIRE-CENSEUR :

M. JULES BINAY, Caissier central au Chemin de fer du Nord.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
du 4 au 14 Juillet.

On souscrit :
A PARIS, chez M. Alexandre ARMAND, Banquier, 3, rue d'Amboise-Richelieu, Directeur-Propriétaire du Journal *La Fortune*, Moniteur des Charbonnages et de la Métallurgie.

Tous les coupons de juillet sont reçus en paiement sans frais.

Adresser les demandes de souscriptions par lettre chargée, renfermant les coupons ou les fonds du premier versement, à M. Alexandre ARMAND, Banquier, 3, rue d'Amboise, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAU FIGARO

Teinture de Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, 3^e B. -Houvolle. Le B. 5^e. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

Marché de Saumur du 3 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 18	—	Huile de lin. 50	—
2 ^e qualité. 74	17 29	Graine trèfle 50	65
Seigle 75	12	— luzerne 50	80
Orge 65	12 50	Foin (h. bar.) 780	100
Avoine h. bar. 50	12 50	Luzerne — 780	95
Fèves 75	18	Paille — 780	55
Pois blancs. 80	33	Amandes . . . 50	—
— rouges. 80	28	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250
— Colza 65	—	Chanvres 1 ^{er}	—
Chenevis. 50	25	— qualité (52 k. 500)	—
Huile de noix 50	80	2 ^e —	—
— chenevis 50	—	3 ^e —	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875. 1 ^{er} qualité	à à
Id. 2 ^e id.	à à 70

Ordin., env. de Saumur 1874, 1 ^{er} id.	à à
Id. 1874, 2 ^e id.	à à
Saint-Léger et environs 1874, 1 ^{er} id.	à à
Id. 2 ^e id.	à à
Le Puy-N.-D. et environs 1874, 1 ^{er} id.	à à
Id. 2 ^e id.	à à
La Vienne, 1874. 2 ^e id.	à à
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1874	à à
Champigny, 1873	à à
Id. 1874. 1 ^{er} qualité	à à
Id. 2 ^e id.	à à
Varrains, 1872	à à
Varrains, 1874.	à à
Bourguell, 1873	à à
Id. 1 ^{er} qualité	à à
Id. 1874. 2 ^e id.	à à
Id. 3 ^e id.	à à
Restigné	à à
Chinon, 1873.	à à
Id. 1 ^{er} id.	à à
Id. 2 ^e id.	à à
Id. 1874. 3 ^e id.	à à
Id. 4 ^e id.	à à

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 10 minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	63 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comin., 125 fr. p. j. nov.	727 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	684 50	»	10
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	»	»	Crédit Mobilier	197 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645 50	»	15
5 % jouiss. novembre.	103 90	»	»	Crédit foncier d'Autriche	540	»	»	Société autrichienne. j. janv.	633 75	3	75
Obligations du Trésor, t. payé.	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	363	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238 30	»	20	Est, jouissance nov.	556 25	»	1 25	Orléans.	311	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477 50	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	930	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	306 50	»	»
— 1865, 4 %	496	»	»	Midi, jouissance juillet.	697 50	»	2 50	Est	306	»	»
— 1869, 3 %	347	2	»	Nord, jouissance juillet.	1390	2	50	Nord	316 50	»	»
— 1871, 3 %	319	»	»	Orléans, jouissance octobre.	953 50	2	50	Ouest	307	»	»
Banque de France, j. juillet.	3930	»	5	Ouest, jouissance juillet, 65.	597 50	»	»	Midi.	305 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	975	»	3 75	Deux-Charentes.	278	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493 75	»	1 25	Société Immobilière, j. janv.	39	»	50	Vendée.	218 7	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	310	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	»	»	Canal de Suez.	510	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	919 50	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-pote.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-pote.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^r DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
En totalité ou par parties.
LA PROPRIÉTÉ DE
LA MARTINIÈRE

Située commune d'Allonnes (Maine-et-Loire), à neuf kilomètres de Saumur et à deux kilomètres du bourg d'Allonnes, sur la route de Saumur à Bourgueil.
Contenant en totalité 65 hectares et comprenant :
1^o Une charmante maison de maître avec jardin, cour plantée d'arbres d'agrément, allée aboutissant à la route, vastes servitudes, pièce d'eau, terrasse et pelouse derrière la maison ;
2^o Quatre fermes, dans le même tenant, celle de la Basse-Cour, celle de l'Ormeau, celle de la Chevardière et celle de la Chibotterie ;
3^o Et 3 hectares environ de pré, séparés par des fermes.
Il y aura toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^r DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil. (344)

A LOUER

UNE MAISON

Avec écuries et remises.
S'adresser à M. BRISSET, jardinier, maison Bernard, sur la levée d'Enceinte, près l'École de cavalerie.

A LOUER

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

Etudes de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes, et de M^r SESBOUÉ, notaire à Châteaugontier.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA FERME
DE
LA BLAIRIE
Située communes des Rosiers et de la Menitré,
Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares.
Elle est affermée à M^{me} veuve Chartrain.
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^r BOURDAIS, notaire à Gennes. (355)

A VENDRE

D'OCCASION.
Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.
M^r SANZAY, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

M. L. MAUDUIT-BONGARD

A l'honneur de prévenir les habitants de la ville de Saumur qu'il vient de monter un établissement de pâtisserie et confiserie, rue de la Comédie, 27, et que tous ses efforts tendront à satisfaire sa clientèle.
Il se chargera spécialement des desserts pour noces et soirées.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE, pour être docteur, campagne, une femme de 40 ans environ.
S'adresser au bureau du journal.

APPAREILS CONTINUS

POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eau de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux.
Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et Médaille de Progrès 1872-1873



SIPHONS
à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques
Grand levier 2 fr. 25
Petit levier 1 fr. 15
essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer.
Etain au 1^{er} titre. — Verre cristal 1^{er} qualité.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi franco des prospectus détaillés.
Envoi franco du Guide du Fabricant des Boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'un chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES

Par A. C. G. — 1^{er} fascicule, 50 centimes.
Chez tous les libraires et papetiers; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

EAU DENTIFRICE

Du CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaussées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.